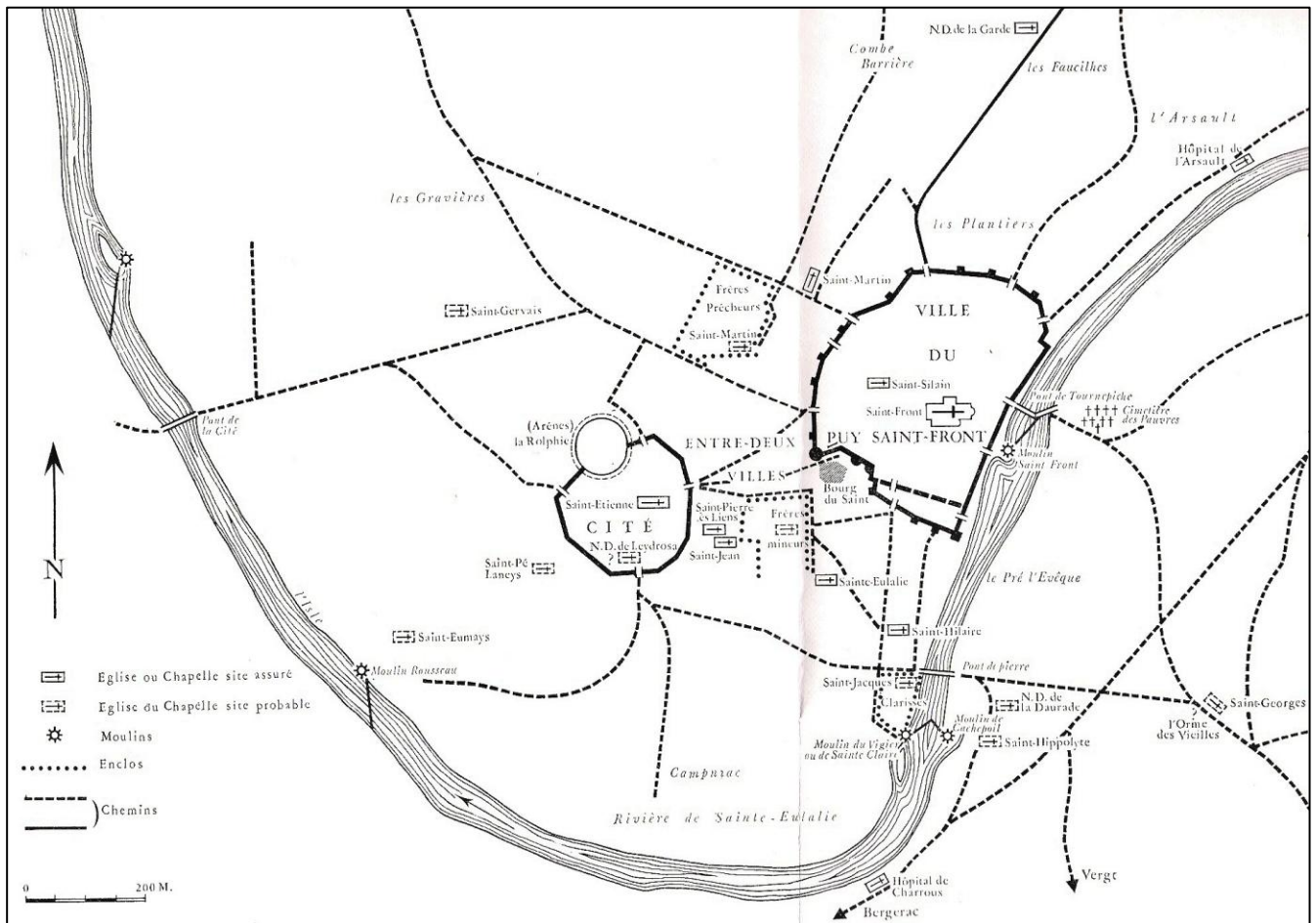


## La société urbaine en Europe aux XI<sup>ème</sup> – XIII<sup>ème</sup> siècles L'exemple de Périgueux à l'époque médiévale

Doc. 1 – Périgueux et ses faubourgs à l'époque médiévale.



Source : Arlette Higounet-Nadal, Périgueux au XIV<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles, Fédération Historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1978.

Doc. 2

« Les différentes vagues d'invasions qui ont affecté la région ont porté à la cité gallo romaine de Vesunna des coups mortels. Il semble qu'elle ait particulièrement souffert des événements de la fin du III<sup>ème</sup> siècle. Pour faire face aux dangers, on dut la restreindre et la fortifier pour protéger ses habitants [...]. C'est l'origine de la Cité. [...] La nouvelle ville se serra dans un espace d'une superficie de 5,5 hectares environ, entouré de 959 mètres de murailles. Cet ensemble de dessin ovale prit appui sur l'amphithéâtre utilisé comme bastion avancé de défense. [...] Cette enceinte (l'une des plus petites de Gaule) était renforcée de 24 tours de 8 mètres de diamètre. [...] La cité devint le siège du diocèse ecclésiastique autour de la cathédrale Saint Etienne. Toutefois les événements les plus décisifs pour le développement de Périgueux se sont passés sur le « Puy » qui fait face à la Cité dominant l'Isle par son côté Est et qui a porté par la suite le nom de Puy Saint Front. [...] La tradition veut qu'autour du groupement religieux de Saint Front et du pèlerinage né auprès de son tombeau, se soit constituée une agglomération d'artisans et de marchands. Cette cité marchande s'est développée en dehors de l'ancienne Cité, les bourgeois qui la dirigeaient s'organisant sur le mode du pouvoir consulaire. La ville haute se donna les moyens d'attirer les fidèles en bâtissant vers la fin du Xe siècle, sous l'évêque Frotaire, une église abritant les reliques de Saint Front, puis une nouvelle basilique surmontée de cinq coupoles d'inspiration byzantine, élevée en 1175. »

D'après l'Atlas historique des villes de France publié sous la direction de Ch. Higounet, Lycee Laure Sabatier

### Questionnement

- 1 – Coloriez en jaune sur le document 1, la cité.
- 2 – D'après le document 2 quelle est son origine ? Comment évolue-t-elle à partir du III<sup>ème</sup> siècle ?
- 3 – Coloriez en rouge sur le document 1, le Puy Saint Front.
- 4 – Quelle est l'origine du Puy Saint Front ? A quoi doit-on sa prospérité ?
- 5 – A l'aide de vos réponses et des documents 1 et 2, décrivez les différentes phases d'urbanisation de la ville de Périgueux à l'époque médiévale.

Doc. 3 – **Traité de d'union de la Cité et du Puy Saint Front [16 septembre 1240]**  
AD de la Dordogne AA 32-1

« Le Chapitre<sup>1</sup> de Saint Etienne, et tous les Clercs, chevaliers, Damoiseaux<sup>2</sup> et autres Laïcs Citoyens de la Cité de Périgueux, les Consuls et la Communauté de la ville du Puy Saint Front de Périgueux, à tous ceux que ces présentes Lettres verront ; salut, au nom de la Sainte Trinité, etc.

Nous déclarons et notifions, à tous ceux qu'il appartiendra, que voulant procurer l'utilité et l'avantage publics du diocèse de Périgueux, nous avons fait et contracté alliance, en la manière qui suit ; savoir que nous nous remettons, et nous avons fait et contracté alliance, en la manière qui suit ; savoir que nous nous remettons, et nous pardonnons mutuellement, en général et en particulier, tous sujets de haine, vengeance, ou altercation respectives, lesquels nous pouvions avoir les uns contre les autres, au temps du présent Traité ; sous la réserve cependant qu'on sera obligé de payer, en la manière accoutumée, les cens, rentes et revenus à ceux qui ils appartiennent. Nous avons statué que le dit Traité sera perpétuellement observé ; et que, de nous et de nos successeurs, il sera fait une Université ou Corps composé de l'Universalité de tous les Citoyens de la Ville et de la Cité ; lequel sera gouverné suivant les coutumes anciennes de la Ville du Puy Saint-Front, qui seront exactement observées ; de manière que pour le gouvernement de la dite Université, on élira, de l'air et du consentement de tous, un Maire et des Consuls, ou des Consuls seulement, auxquels cette même Université obéira et par lesquels se fera l'administration de la chose publique ; ainsi tous ceux qui auront atteint l'âge de quinze ans, seront obligés de promettre, et de jurer soumission et obéissance aux dits Maire et Consuls, exceptés les Clercs, dans les cas où ils ne peuvent se soumettre à la juridiction laïque ; et si quelqu'un de la Cité refuse de se soumettre, et d'obéir aux Consuls, il ne sera pas regardé comme Membre de la dite Université.

Item. Il demeure convenu que, tant la Cité que la Ville du Puy Saint Front de Périgueux auront toujours leurs murs séparés, leurs tours, leurs portes, leurs fossés et avant murs ; cependant il sera fait une clôture et une enceinte contiguës depuis la Cité jusqu'à la Ville, et ceux qui habiteront au-dedans seront Membres de l'Université, et obéiront, en toutes choses, aux Consuls, comme les autres citoyens de la Cité et de la ville du Puy Saint Front. [...]

Item, comme la Cité est libre et n'est assujettie à la juridiction de personne, comme elle exerce la Justice, dans le cas de vol, homicide, combat, fausse mesure ou autres crimes et injustices, il a été arrêté et statué que les Consuls auront pleine juridiction et dans la nouvelle clôture ou enceinte, et d'infliger des peines aux coupables, selon qu'ils jugeront convenable ; excepté les causes féodales, lesquelles, à raison des fiefs particuliers, seront discutées et jugées devant les seigneurs des dits fiefs... »

Recueil des titres et autres pièces justificatives 1775, A. 196



1 – Sceau de Pierre de Saint Astier, seigneur évêque de Périgueux.

1 – Sceau du chapitre<sup>1</sup> de Saint Etienne de la Cité.

3 – Sceau des habitants du Puy Saint Front

**Vocabulaire**

- 1 - Chapitre : Assemblée de religieux, de chanoines d'une église cathédrale ou collégiale
- 2 - Damoiseaux : jeune gentilhomme (noble) qui n'était pas encore armé chevalier.



Doc. 3 – **Sceau des habitants du Puy Saint Front** (1240)

Sceau fragmentaire rond (64 x 60 mm), revers. Cire verte sur double cordelette verte, restauré

AD de la Dordogne AA 32-1.



Définition d'un sceau : Le sceau est l'empreinte en relief laissée sur une matière malléable (la cire) par la pression d'une matrice en matière dure (pierre ou métal) sur laquelle sont gravés en creux des caractères et/ou des images. Il peut avoir plusieurs formes qui sont classées par types.

▲ Questionnement

6 – Soulignez en rouge dans le document 3, les représentants du Puy Saint Front et en vert ceux de la Cité.

7 - A quels ordres de la société féodale appartiennent les représentants de la Cité et ceux du Puy Saint Front.

8 – Soulignez en vert le passage du document qui démontre que les relations entre la Cité et le Puy Saint Front ont été conflictuelles jusqu'en 1240.

9 – Quel est l'objectif du traité de 1240 ? Quelle « liberté » accorde-t-il aux habitants de Périgueux ?

10 – Quel symbole les habitants du Puy Saint Front ont-ils choisi pour représenter leur ville ? Pourquoi ?